



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 108284

Texte de la question

M. Gérard Charasse souhaite que M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille lui précise s'il peut être vu comme un refus d'application de la loi Montchamp du 11 février 2005, le signalement par un fonctionnaire de l'éducation nationale des difficultés importantes d'un enfant handicapé auditif scolarisé dans une classe à plusieurs niveaux et à fort effectif comprenant déjà un enfant en difficulté et la proposition, avec l'accord de l'inspecteur de l'éducation nationale, de l'inspecteur d'académie et des parents concernés, d'intégrer l'élève en question dans une classe de moindre effectif avec l'apport d'un assistant de vie scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108284

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11256